



Congé maternité fonction publique territoriale

Par **amelie92**, le **04/07/2011** à **19:27**

Bonjour,
je suis contractuelle dans la fonction publique territoriale sur un poste de catégorie B, mon contrat se termine le 31 aout 2011, je suis en congé maternité depuis le 14 juin et ce jusqu'au 14 octobre 2011. La mairie a t elle le droit de ne pas renouveler mon contrat le 31 aout?

Par **Cornil**, le **06/07/2011** à **00:07**

bonsoir Amélie

Malheureusement, en droit strict, OUI, ton contrat temporaire n'est pas prolongé de droit du fait de ton congé maternité, et se termine à la date prévue.

Maintenant, tu pourrais invoquer avec quelques chances de succès , en cas de non-renouvellement, que la coincidence des dates établit que ce non-renouvellement est li à ta maternité.

Bon courage et bonne chance, et félicitations pour le pitchoun à venir.